

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION

N° 2022-1205001

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 45

Présents : 39

Pouvoirs : 6

Excusés : 7

Absents : 5

OBJET :

Finances

Décision budgétaire
modificative n°2
budget principal

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le 5 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	CHANU Caroline	X			
LABROUSSE Rémi	X				BERGAR D.				
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	MALECOT GAL			X	
SCOLA Sabrina	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
MALECOT-GALLOIS M	X				ASSELIN Sylvie			X	
LA ROCQUE					DAL MASO Jérémie		X		
WIELGOSIK Frédéric	X				FERREIRA Cécilia			X	
OLIVIER Damien		X			GERMAIN Gilles	X			
LE DESERT					HELAINÉ Céline			X	
MASSON Christophe	X				HUARD laëtitia			X	
PRUNIER Christelle	X				THERIN Laurent	X			
LE THEIL BOCAGE					SPITZA Jean-François	X			
ALLAVENA Didier	X				VISSOIX				
BRU Noëlle	X				LERESTEUX Laëtitia				X
JOSSE Sandrine				X	ALLAVENA D.				
MONTCHAMP					GRAVE Francis	X			
FAUCON Gilles	X				PICACHE Alexandra				X
DAUPRAT Marie-F	X				POUPION Patrick	X			
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Finances : décision budgétaire modificative n°2 – budget principal.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant les dépenses nécessaires à l'aménagement du centre municipal de santé et du centre de loisirs (achats de mobiliers) ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : DEFENSES INCENDIE		3 500,00		
Autre matériel, outillage incendie	21568 1300	3 500,00		
OP : MATERIELS ET MOBILIERS				3 500,00
Autres matériels de bureau et mobiliers			21848 2200	3 500,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		3 500,00		3 500,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la décision modificative telle que présentée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT




Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221205-2022-1205-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Affichage : 07/12/2022

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION
N° 2022-1205002

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 45

Présents : 39
Pouvoirs : 6
Excusés : 7
Absents : 5

OBJET :

Finances

-
Décision budgétaire
modificative n°3
budget principal

L'an deux mil vingt-deux,

Le 5 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	BERGAR D.	X			
LABROUSSE Rémi	X				CHANU Caroline				
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	MALECOT GAL			X	
SCOLA Sabrina	X				GUETTIER Mickaël				X
MALECOT-GALLOIS M	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LA ROCQUE					ASSELIN Sylvie			X	
WIELGOSIK Frédéric	X				DAL MASO Jérémie		X		
OLIVIER Damien		X			FERREIRA Cécilia			X	
LE DESERT					GERMAIN Gilles	X			
MASSON Christophe	X				HELAINE Céline			X	
PRUNIER Christelle	X				HUARD Laëticia			X	
LE THEIL BOCAGE					THERIN Laurent	X			
ALLAVENA Didier	X				SPITZA Jean-François	X			
BRU Noëlle	X				VISSOIX				
JOSSE Sandrine				X	ALLAVENA D.				X
MONTCHAMP					FERGANT F.				
FAUCON Gilles	X				LERESTEUX Laëticia				
DAUPRAT Marie-F	X				GRAVE Francis	X			
					PICACHE Alexandra				X
					POUPION Patrick	X			
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Finances : décision budgétaire modificative n°3 – budget principal.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget de la commune ;

Afin de régler les salaires et les charges de personnel d'ici le 31 décembre, il convient d'augmenter le chapitre 012 « charges de personnel » de 130 000 €.

Après avoir exposé les raisons qui la nécessite, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	615221	130 000,00	64111	89 000,00
Rémunération principale titulaires			64131	23 000,00
Rémunérations			6451	18 000,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.				
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		130 000,00		130 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

Contre	Abstention	Pour
0	1	44

- **AUTORISE** la décision modificative telle que présentée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221205-2022-1205-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022
Affichage : 07/12/2022

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION

N° 2022-1205003

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 45

Présents : 39

Pouvoirs : 6

Excusés : 7

Absents : 5

OBJET :

Finances

Durée d'amortissement
des immobilisations.

L'an deux mil vingt-deux,

Le 5 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	CHANU Caroline	X			
LABROUSSE Rémi	X				BERGAR D.				
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	GUETTIER Mickaël			X	
SCOLA Sabrina	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
MALECOT-GALLOIS M	X				ASSELIN Sylvie			X	
LA ROCQUE					DAL MASO Jérémie		X		
WIELGOSIK Frédéric	X				FERREIRA Cécilia			X	
OLIVIER Damien		X			GERMAIN Gilles	X			
LE DESERT					HELAINÉ Céline			X	
MASSON Christophe	X				HUARD Ilaëtita			X	
PRUNIER Christelle	X				THERIN Laurent	X			
LE THEIL BOCAGE					SPITZA Jean-François	X			
ALLAVENA Didier	X				VISSOIX				
BRU Noëlle	X				LERESTEUX Laëtita				X
JOSSE Sandrine				X	ALLAVENA D.				X
MONTCHAMP					GRAVE Francis	X			
FAUCON Gilles	X				PICACHE Alexandra				X
DAUPRAT Marie-F	X				POUPION Patrick	X			
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Finances : durée d'amortissement des immobilisations.

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an.

Il est ainsi proposé d'amortir en 1 an les biens dont la valeur est inférieure à 300 € TTC.

Pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

BIENS DONT LA VALEUR EST INFÉRIEUR A 300 € TTC	1 an
--	------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DUREES
Frais Urbanisme PLU (202)	10
Frais d'études (203)	5
Subventions d'équipement organismes publics (204)	15
Logiciels (205)	2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DUREES
Véhicules (21828)	5
Mobilier (21841 et 21848)	10
Matériels technique (2158)	6
Matériels de bureau électrique et électronique (2184)	5
Matériels informatique (21831 et 21838)	4
Matériels téléphonie (2185)	4
Matériels classique (2188)	10
Coffre-fort (2188)	20
Equipements cimetière (21316)	10
Installations et appareils de chauffage (2135)	10
Appareils de levage - ascenseurs	20
Equipements de garage et atelier (2135)	10
Equipements de cuisine (2135)	10
Equipements sportif (2135)	10
Installations de voirie (2151 et 2152)	20
Plantations (2121)	20
Autres agencements et aménagements de terrain (2128)	20
Bâtiments légers - abribus - abri (2135)	10
Agencements et aménagements de bâtiments (2135)	15
Bâtiments chaufferies (21318)	30
Matériels incendie (21561 et 21568)	10

L'amortissement sera calculé selon le mode linéaire au prorata temporis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221205-2022-1205-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Affichage : 07/12/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

L'an deux mil vingt-deux,

Le 5 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

DELIBERATION

N° 2022-1205004

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 45

Présents : 39

Pouvoirs : 6

Excusés : 7

Absents : 5

OBJET :

Ressources Humaines

Modification du tableau
des effectifs

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	CHANU Caroline	X			
LABROUSSE Rémi	X				BERGAR D.				
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	MALECOT GAL			X	
SCOLA Sabrina	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
MALECOT-GALLOIS M	X				ASSELIN Sylvie			X	
LA ROCQUE					DAL MASO Jérémie		X		
WIELGOSIK Frédéric	X				FERREIRA Cécilia			X	
OLIVIER Damien		X			GERMAIN Gilles	X			
LE DESERT					HELAINÉ Céline			X	
MASSON Christophe	X				HUARD Laëticia			X	
PRUNIER Christelle	X				THERIN Laurent	X			
LE THEIL BOCAGE					SPITZA Jean-François	X			
ALLAVENA Didier	X				VISSOIX				
BRU Noëlle	X				LERESTEUX Laëticia				X
JOSSE Sandrine				X	ALLAVENA D.				FERGANT F.
MONTCHAMP					GRAVE Francis	X			
FAUCON Gilles	X				PICACHE Alexandra				X
DAUPRAT Marie-F	X				POUPION Patrick	X			BARBEY A.
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Avis favorable du Comité Technique le 5 décembre 2022.

Poste d'AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX		
	POSTE SUPPRIMÉ	POSTE CRÉÉ
INTITULÉ	AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX	AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX
GRADES CIBLES	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Cadre d'emploi des adjoints techniques
TEMPS DE TRAVAIL	Temps non complet (25/35)	Temps non complet (30/35)
DATE D'EFFET	Date de délibération	
MOTIF	Compte tenu de l'ouverture prochaine du Centre Municipal de Santé, l'entretien des locaux devra être effectué par un agent de la collectivité. Nécessité d'augmenter le temps de travail du poste de manière pérenne.	

Avis favorable du Comité Technique le 4 décembre 2022.

Poste de MÉDECIN		
	POSTE SUPPRIMÉ	POSTE CRÉÉ
INTITULÉ	MÉDECIN	MÉDECIN
GRADES CIBLES	Corps des praticiens hospitaliers de la Fonction Publique Hospitalière	Corps des praticiens hospitaliers de la Fonction Publique Hospitalière
TEMPS DE TRAVAIL	Temps non complet (17,50/35)	Temps non complet (30/35)
DATE D'EFFET	Date de délibération	
MOTIF	Compte tenu du souhait de l'un des deux médecins d'effectuer plus d'heures au sein du Centre Municipal de Santé	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ADOpte les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT


Le Maire,
Frédéric BROGNIART



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221205-2022-1205-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Affichage : 07/12/2022

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION
N° 2022-1205005

**Nombre de conseillers en
exercice : 57**

Nombre de votants : 45

Présents : 39
Pouvoirs : 6
Excusés : 7
Absents : 5

OBJET :

**Ressources Humaines
-
Contrats d'apprentissage**

L'an deux mil vingt-deux,

Le 5 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	BERGAR D.	X			
LABROUSSE Rémi	X				CHANU Caroline	X			
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	MALECOT GAL			X	
SCOLA Sabrina	X				GUETTIER Mickaël			X	
MALECOT-GALLOIS M	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LA ROCQUE					ASSELIN Sylvie			X	
WIELGOSIK Frédéric	X				DAL MASO Jérémie		X		
OLIVIER Damien		X			FERREIRA Cécilia			X	
LE DESERT					GERMAIN Gilles	X			
MASSON Christophe	X				HELAINE Céline			X	
PRUNIER Christelle	X				HUARD Laëticia			X	
LE THEIL BOCAGE					THERIN Laurent	X			
ALLAVENA Didier	X				SPITZA Jean-Fançois	X			
BRU Noëlle	X				VISSOIX				
JOSSE Sandrine				X	ALLAVENA D.				X
MONTCHAMP					FERGANT F.				
FAUCON Gilles	X				LERESTEUX Laëticia				X
DAUPRAT Marie-F	X				GRAVE Francis	X			
					PICACHE Alexandra				X
					BARBEY A.				
					POUPION Patrick	X			
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Ressources Humaines – Contrats d'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation.

L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme).

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge, de son niveau d'études et de son année de formation.

Un maître d'apprentissage répondant aux exigences de qualification et d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme ou le titre professionnel préparé par l'apprenti établies par la réglementation sera nommé au sein du personnel, qu'il disposera, pour exercer sa mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec l'organisme de formation et, s'il est titulaire, qu'il bénéficiera d'une NBI de 20 points.

Depuis la rentrée de septembre, la collectivité emploie, une apprentie au sein du service scolaire (agent scolaire polyvalent). Cette formation la prépare au BAC Pro SAPAT (Service Aux Personnes et Aux Territoires).

Il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, il est donc nécessaire de procéder à cette régularisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

Contre	Abstention	Pour
1	0	44

- **VALIDE** le recours au contrat d'apprentissage ;
- **AUTORISE** M. le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation au budget ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération, notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'organisme de formation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221205-2022-1205-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022
Affichage : 07/12/2022



Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT

Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Signature of Marie-Françoise Dauprat

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

L'an deux mil vingt-deux,
Le 5 décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

DELIBERATION

N° 2022-1205006

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 45

Présents : 39

Pouvoirs : 6

Excusés : 7

Absents : 5

OBJET :

Comités consultatifs
(3)

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	CHANU Caroline	X			
LABROUSSE Rémi	X				BERGAR D.				
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	MALECOT GAL			X	
SCOLA Sabrina	X				GUETTIER Mickaël			X	
MALECOT-GALLOIS M	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LA ROCQUE					ASSELIN Sylvie			X	
WIELGOSIK Frédéric	X				DAL MASO Jérémie		X		
OLIVIER Damien		X			FERREIRA Cécilia			X	
LE DESERT					GERMAIN Gilles	X			
MASSON Christophe	X				HELAINE Céline			X	
PRUNIER Christelle	X				HUARD Laëtitia			X	
LE THEIL BOCAGE					THERIN Laurent	X			
ALLAVENA Didier	X				SPITZA Jean-Fançois	X			
BRU Noëlle	X				VISSOIX				
JOSSE Sandrine				X	LERESTEUX Laëtitia				X
MONTCHAMP					FERGANT F.				
FAUCON Gilles	X				GRAVE Francis	X			
DAUPRAT Marie-F	X				PICACHE Alexandra				X
					BARBEY A.				
					POUPION Patrick	X			
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Comités consultatifs (3).

Le conseil municipal avait délibéré le 5 septembre 2022 sur la création de comité consultatif dans chaque commune déléguée et désigné les maires délégués comme présidents des comités consultatifs de leurs communes respectives.

le Maire propose de voter la mise en place du comité consultatif suivant :

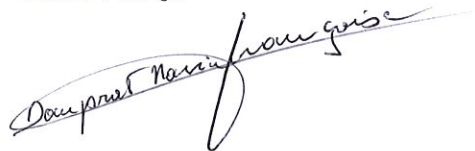
COMITES CONSULTATIFS	Nombre de membres	Président	Nombre d'élus	Nombre de citoyens non élus	Composition
Rully	4	Maire délégué	2	2	LEGER Sébastien, CHANU Caroline, GUERIN Jacques, PRUNIER Sylvain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la composition du comité consultatif de RULLY telle que présentée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT




Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221205-2022-1205-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Affichage : 07/12/2022

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION
N° 2022-1205007

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 45

Présents : 39
Pouvoirs : 6
Excusés : 7
Absents : 5

OBJET :

Aménagement du bourg
d'ESTRY

-
Mission de maîtrise
d'œuvre.

L'an deux mil vingt-deux,
Le 5 décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est
réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées,
sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	CHANU Caroline	X			
LABROUSSE Rémi	X				BERGAR D.				
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	MALECOT GAL			X	
SCOLA Sabrina	X				GUETTIER Mickaël			X	
MALECOT-GALLOIS M	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LA ROCQUE					ASSELIN Sylvie			X	
WIELGOSIK Frédéric	X				DAL MASO Jérémie		X		
OLIVIER Damien		X			FERREIRA Cécilia			X	
LE DESERT					GERMAIN Gilles	X			
MASSON Christophe	X				HELAINÉ Céline			X	
PRUNIER Christelle	X				HUARD Laëtitia			X	
LE THEIL BOCAGE					THERIN Laurent	X			
ALLAVENA Didier	X				SPITZA Jean-François	X			
BRU Noëlle	X				VISSOIX				
JOSSE Sandrine				X	ALLAVENA D.				
MONTCHAMP					LERESTEUX Laëtitia				X
FAUCON Gilles	X				GRAVE Francis	X			FERGANT F.
DAUPRAT Marie-F	X				PICACHE Alexandra				X
					POUPION Patrick	X			BARBEY A.
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement du bourg d'ESTRY – Mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une esquisse du projet avait été établi par le cabinet « THEAULT » en octobre 2021 et a permis d'en déterminer l'emprise :

- le débouché des rues Froide et des Clos y compris les 30 m en amont.
- La Place du 13 aout 1944
- les abords de la salle polyvalente
- le carrefour RD55/RD56
- les abords du carrefour sur la RD55 sur environ 120 m.

Les travaux sur la chaussée des routes départementales seront à la charge du Conseil départemental du Calvados (CD14), hors plateau surélevé.

Afin d'envisager un début d'opération au second semestre 2022, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition de Maitrise d'œuvre du cabinet « VRD SERVICES » :

La proposition est établie à prix provisoire sur la base d'un montant de travaux de 500 000,00 € H.T.

Les éléments de mission du présent seront rémunérés suivant l'application de prix unitaire forfaitaire ou de taux de rémunération appliqués sur le montant prévisionnel de travaux de 500 000,00 € H.T, suivants :

Eléments Missions	Prix Forfaitaire HT	% de rémunération / montant des travaux	Forfait provisoire de rémunération sur une base de 500 k€ HT	Total H.T
AVP		2,15%	10 750,00 €	10 750,00 €
PRO		1,05%	5 250,00 €	5 250,00 €
DCE	2 350,00 €			2 350,00 €
ACT	1 650,00 €			1 650,00 €
DET		1,85%	9 250,00 €	9 250,00 €
AOR	400,00 €			400,00 €
				29 650,00 €

A titre indicatif, le montant total correspond à un taux de rémunération de 5,93 %. Les prix unitaires et les taux de rémunérations sont fermes. Aussi, le montant provisoire de la proposition est arrêté à

- Montant Hors taxes : 29 650,00 €
- T.V.A au taux de 20,00 % soit : 5 930,00 €
- Montant Toutes Taxes Comprises : 35 580,00 €

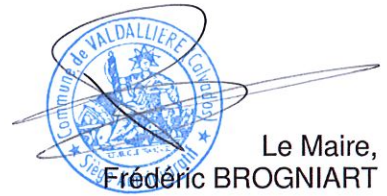
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** cette proposition de maîtrise d'œuvre
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221205-2022-1205-00007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Affichage : 07/12/2022

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION
N° 2022-1205008

**Nombre de conseillers en
exercice : 57**

Nombre de votants : 45

Présents : 39
Pouvoirs : 6
Excusés : 7
Absents : 5

OBJET :

Cession de véhicule
-
Tracteur Renault R741

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le 5 décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est
réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées,
sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENEDIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	CHANU Caroline	X			
LABROUSSE Rémi	X				BERGAR D.				
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	MALECOT GAL			X	
SCOLA Sabrina	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
MALECOT-GALLOIS M	X				ASSELIN Sylvie			X	
LA ROCQUE					DAL MASO Jérémie		X		
WIELGOSIK Frédéric	X				FERREIRA Cécilia			X	
OLIVIER Damien		X			GERMAIN Gilles	X			
LE DESERT					HELAINE Céline			X	
MASSON Christophe	X				HUARD Iaëtitia			X	
PRUNIER Christelle	X				THERIN Laurent	X			
LE THEIL BOCAGE					SPITZA Jean-François	X			
ALLAVENA Didier	X				VISSOIX				
BRU Noëlle	X				LERESTEUX Laëtitia				X
JOSSE Sandrine				X	ALLAVENA D.				FERGANT F.
MONTCHAMP					GRAVE Francis	X			
FAUCON Gilles	X				PICACHE Alexandra				X
DAUPRAT Marie-F	X				POUPION Patrick	X			
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Cession de véhicule – Tracteur Renault R741.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le tracteur RENAULT R741 immatriculé EB-660-KC peut-être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un nouveau tracteur pour le remplacer.

Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

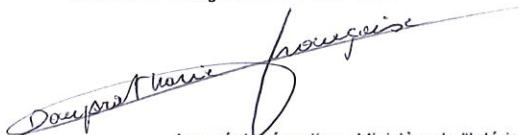
Considérant l'offre de reprise du véhicule formulée par la société SARL RAULT LOUIS de 6 000 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la vente du véhicule immatriculé EB-660-KC au prix de 6 000 € à la société SARL RAULT LOUIS.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20221205-2022-1205-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Affichage : 07/12/2022



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

COMMUNE DE VALDALLIERE

DELIBERATION

N° 2022-1205009

Nombre de conseillers en
exercice : 57

Nombre de votants : 45

Présents : 39

Pouvoirs : 6

Excusés : 7

Absents : 5

OBJET :

Cession de véhicule

-

Tracteur tondeuse Kubota
GR 1600

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le 5 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah			X	
VAN ROMPU Riet				X	HAMEL F.				
BURCY					PRESLES				
DOUCHIN Nicolas	X				BACHELOT Isabelle	X			
CHANU Hervé	X				ANGOT Michel	X			
DELAHAYE Olivier	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
CHENEDOLLE					RULLY				
FERGANT Françoise	X				LEGER Sébastien	X			
HUET Cédric				X	CHANU Caroline	X			
LABROUSSE Rémi	X				BERGAR D.				
LEVALLOIS Elodie		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
ESTRY					MENNIER Brigitte	X			
LOUIS Gilbert	X				BERTHOUT Julie	X			
LARONCHE Vanessa	X				VASSY				
LENAIN Didier				X	MALECOT GAL			X	
SCOLA Sabrina	X				GUETTIER Mickaël			X	
MALECOT-GALLOIS M	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LA ROCQUE					ASSELIN Sylvie			X	
WIELGOSIK Frédéric	X				DAL MASO Jérémie		X		
OLIVIER Damien		X			FERREIRA Cécilia			X	
LE DESERT					GERMAIN Gilles	X			
MASSON Christophe	X				HELAINÉ Céline			X	
PRUNIER Christelle	X				HUARD Laëtitia			X	
LE THEIL BOCAGE					THERIN Laurent	X			
ALLAVENA Didier	X				SPITZA Jean-François	X			
BRU Noëlle	X				VIESSOIX				
JOSSE Sandrine				X	ALLAVENA D.				X
MONTCHAMP					LERESTEUX Laëtitia				X
FAUCON Gilles	X				GRAVE Francis	X			
DAUPRAT Marie-F	X				PICACHE Alexandra				X
					POUPION Patrick	X			
					SILLERE Michel		X		
					BARBEY Alexandre	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DAUPRAT Marie-Françoise est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Cession de véhicule – Tracteur tondeuse Kubota GR 1600.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le tracteur tondeuse KUBOTA GR 1600 qui ne fonctionne plus, va être vendu du fait de l'acquisition, d'un nouvel engin pour le remplacer.

Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

Considérant l'offre de reprise du véhicule formulée par la société JAMOTTE (Vire) de 1 188 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la vente du tracteur tondeuse KUBOTA GR 1600 au prix de 1 188 € à la société JAMOTTE.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT

Le Maire,
Frédéric BROGNIART